

Démarche : Appel à projet 2026 - Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Drôme

Organisme : Service Gouvernance et Animation Territoriale

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

La Commission des financeurs (précédemment appelée conférence des financeurs) est un dispositif de la Loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (Loi ASV).

Il a pour objet de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'un programme coordonné.

Le déploiement du programme coordonné de financement des actions de prévention de la Drôme s'articule autour de quatre thématiques :

- Vivre ensemble dans la Drôme : Favoriser la participation sociale.
- Prévention santé « bien dans sa tête et dans son corps » : préserver sa santé tout au long de la vie.
- Habitat et aides techniques : Permettre un maintien au domicile le plus longtemps possible dans des conditions prenant en compte la sécurité et le bien-être de la personne.
- Aide aux aidants : soutenir les proches aidants de personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Le présent appel à projet concerne les actions démarrant entre le 1er janvier et 31 décembre 2026.

Au titre de cet appel à projet seront prioritaires :

- les projets qui s'inscrivent dans un calendrier précis autour des journées nationales type semaine bleue, semaine de la dénutrition.
- les actions réalisées en zone 'blanche' où l'offre en matière de prévention est faible voire inexistante (cf. carte jointe au dossier).
- en cas de renouvellement, la transmission d'un bilan préalable est obligatoire.

Information au porteur

Afin de faciliter la lecture et l'instruction du dossier, merci d'être le plus clair et synthétique dans votre rédaction.

Par ailleurs, merci de vous référer au guide méthodologique pour vous aider dans la complétude du dossier (cf. document joint au dossier).

Nom du porteur

Intitulé du projet

Appel à projet 2026 - Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la

Merci de renseigner le même intitulé à la question 5.1

S'agit-il d'un renouvellement d'action ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

En cas de renouvellement, avez-vous transmis le bilan de l'action des années antérieures à la Conférence des Financeurs ?

La transmission du bilan est obligatoire.

1/ Présentation du porteur de projet

Organisme ou raison sociale du porteur

Statut juridique

(association loi 1901, SARL, etc)

Type de porteur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Association

☐ SAAD

☐ SPASAD

☐ CCAS

☐ EHPAD

☐ Centre social

☐ Auto-entrepreneur, SAS, SARL

☐ EPCI

☐ Autre

Si "autre", précisez :

Activités principales réalisées

Courriel

Adresse du siège social

Quelle est votre échelle d'intervention ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Nationale

☐ Régionale

☐ Bi-départementale

☐ Départementale

☐ Locale

2/ Identification du responsable juridique

Civilité

☐ Mme

☐ M.

NOM Prénom

Qualité / Fonction

3/ Identification du responsable de l'action

Civilité

☐ Mme

☐ M.

NOM Prénom

Qualité / Fonction

Téléphone

Courriel

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de la mise en place de votre projet/action ? Si oui, indiquez le ou les nom(s) des personnes sollicitées.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ CAP Drôme des Collines Royans-Vercors : cap-dromedescollines@ladrome.fr

☐ CAP Grand-Valentinois : cap-grandvalentinois@ladrome.fr

☐ CAP Vallée de la Drôme : cap-valleedeladrome@ladrome.fr

☐ CAP Drôme Provençale : cap-dromeprovencale@ladrome.fr

☐ Chargée de mission CFPPA, conferencedesfinanceurs@ladrome.fr (si le projet est à l'échelle départementale)

☐ Non

Si oui, selon quelles modalités (appels téléphoniques, réunions de travail, calendrier...) ?

Merci d'indiquer les modalités d'accompagnement dont vous avez bénéficié.

4/ Présentation du porteur de projet

4.1 Quelle expérience votre structure possède-t-elle dans le travail auprès d'un public de personnes de plus de 60 ans, personnes handicapées vieillissantes et leurs aidants ?

10 lignes maximum

4.2 Quelle expérience votre structure possède-t-elle dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé ?

10 lignes maximum

4.3 Quelle expérience votre structure possède-t-elle dans la conduite de projet ?

10 lignes maximum

4.4 Avec quels acteurs avez-vous l'habitude de travailler en partenariat ?

10 lignes maximum

4.5 Avez-vous déjà bénéficié d'un soutien financier de la Conférence des Financeurs de la Drôme dans le cadre de la mise en oeuvre d'une action ? Si oui, merci d'apporter des éléments de précision (intitulé de l'action, date de l'action, éléments de bilans).

5/ Présentation du projet

5.1 Intitulé du projet

Appel à projet 2026 - Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la

5.2 Thématique de prévention de la perte d'autonomie :

☐ Vivre ensemble / participation sociale

☐ Lien social

☐ Mobilité

☐ Accès aux droits et à l'information

☐ Usage du numérique

☐ Préparation à la retraite

☐ Autres actions

☐ Prévention santé

☐ Mémoire / activités cognitives

☐ Sommeil

☐ Nutrition

☐ Activités physiques / Équilibre / Prévention des chutes

☐ Bien-être / Estime de soi

☐ Information accès aux soins

☐ Autres actions

☐ Actions de soutien aux proches aidants de personnes de plus de 60 ans

☐ Information / Sensibilisation / formation des aidants

☐ Prévention santé des aidants

☐ Soutien psycho-social (groupe de parole, lien social, pair-aidance, etc)

☐ Actions binôme Aidant / aidé

☐ Lever des freins pour la participation à des offres de répit

☐ Autres actions

☐ Habitat et aides techniques

☐ Actions collectives d'information et de sensibilisation

☐ Soutien aux bénévoles accompagnant des personnes de plus de 60 ans

☐ Formation et analyse de la pratique professionnelle

☐ Accompagnement individuel des personnes en situation d'isolement en tant que préalable à l'intégration des personnes à des actions collectives

☐ Actions individuelles de prévention mises en œuvre par les SAD

☐ Actions individuelles de prévention

5.3 Si "Autres actions", précisez

5.4 Commentaires éventuels sur la thématique du projet

(objectifs secondaires, projet multi-thématique, etc)

5.5 Problématique / diagnostic à l'origine du projet :

Contexte / constats / diagnostic

Comment avez-vous pris en considération les besoins et attentes du public ciblé ?

Comment vous assurez-vous que le projet répond à leurs attentes ?

(15 lignes maximum)

5.6 Quel est l'objectif principal du projet ?

5.7 Comment allez-vous procéder précisément pour atteindre cet objectif ?

Présentation détaillée et synthétique du projet et des objectifs opérationnels : nombre de séances/ateliers, outils, contenu et format des activités, calendrier, etc.

(20 lignes maximum)

5.8 En quoi le projet s'inscrit dans la complémentarité et la cohérence de l'existant et offre une plus value ?

10 lignes maximum

5.9 Zone géographique couverte par le projet

Noms des communes concernées, bassins de vie ou encore communautés de communes

5.9.bis Commune(s) où se déroule l'action

Précisez la ou les commune(s) où aura lieu physiquement l'action (ateliers, conférence, activité...)

5.10 Bénéficiaires du projet :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Personnes de 60 ans et plus

☐ Proches aidants

☐ Binômes aidants / aidés

☐ Personnes Handicapées Vieillissantes de plus de 60 ans

☐ Bénévoles qui accompagnent des personnes de plus de 60 ans

5.11 Nombre de bénéficiaires attendus :

Merci d'indiquer uniquement le nombre de bénéficiaires âgés de plus de 60 ans (public de la Conférence des

Appel à projet 2026 - Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la

Financeurs).

Si le projet est à destination d'un autre public (action intergénérationnelle), merci de ne pas le comptabiliser ici mais dans la partie "5.7 Comment allez-vous procéder précisément pour atteindre cet objectif ?" par exemple.

5.12 Pour les actions se déroulant au sein d'un EHPAD, merci de préciser la répartition des bénéficiaires entre résidents / personnes de plus de 60 ans vivant à domicile

Merci d'indiquer la fréquentation attendue entre les résidents de l'établissement et les personnes âgées du domicile (par exemple : 10 personnes attendues par atelier, 6 résidents et 4 personnes du domicile).

5.12 Comment allez-vous repérer et mobiliser le public ?

Précisez le mode opératoire envisagé pour repérer et mobiliser le public (5 lignes maximum)

5.13 Comment le public est-il associé au projet ?

5 lignes maximum

5.14 Actions en EHPAD : précisez le mode de communication établi pour mobiliser les personnes de plus de 60 ans vivant à domicile

Comment avez-vous repéré les personnes âgées du domicile et identifié leurs besoins ?

Avec quel(s) acteur(s) avez-vous établi un partenariat pour garantir l'ouverture sur l'extérieur ?

5.15 Une participation financière du public pour l'action est-elle prévue (hors adhésion) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

5.16 Si oui, quel montant par personne ?

5.16 Montant de l'adhésion annuelle par personne, s'il y en a une.

5.17 Listez de manière synthétique les points forts du projet :

--

6/ Mise en oeuvre du projet et calendrier

Date de début de préparation du projet

Diagnostic, montage financier, communication, etc

--

Date de mise en oeuvre prévue (début de l'action)

--

Date de fin de l'action

--

7/ Identification des partenaires engagés dans le projet

Identification des partenaires engagés dans le projet

Les acteurs départementaux, régionaux ou nationaux porteurs d'une thématique précise doivent développer des partenariats avec les acteurs locaux afin d'avoir un véritable ancrage sur le territoire => au moins un partenaire identifié.

Le partenaire est une personne morale qui s'associe à votre volonté de mener le projet à son terme pour une partie ou l'ensemble de celui-ci.

Il engage des ressources qu'elles soient humaines, financières, matérielles ou techniques au service de votre projet.

Attention, les prestataires engagés dans le projet qui assureront l'animation ne sont pas considérés comme des partenaires.

Par ailleurs, la Conférence des Financeurs et le(s) CAP ne peuvent être les seuls partenaires de l'action.

Partenaire 1

Identification du partenaire et modalité du partenariat (financier, opérationnel, mise à disposition d'une salle, relai de communication...etc)

Précisez le nom, le rôle et l'étape à laquelle le partenaire est mobilisé ainsi que ses coordonnées.

--

Partenaire 2

Identification du partenaire et modalité du partenariat (financier, opérationnel, mise à disposition d'une salle, relai de communication...etc)

Précisez le nom, le rôle et l'étape à laquelle le partenaire est mobilisé ainsi que ses coordonnées.

--

Appel à projet 2026 - Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la

Partenaire 3

Identification du partenaire et modalité du partenariat (financier, opérationnel, mise à disposition d'une salle, relai de communication...etc

Précisez le nom, le rôle et l'étape à laquelle le partenaire est mobilisé ainsi que ses coordonnées.

Partenaire 4

Identification du partenaire et modalité du partenariat (financier, opérationnel, mise à disposition d'une salle, relai de communication...etc

Précisez le nom, le rôle et l'étape à laquelle le partenaire est mobilisé ainsi que ses coordonnées.

Partenaire 5

Identification du partenaire et modalité du partenariat (financier, opérationnel, mise à disposition d'une salle, relai de communication...etc

Précisez le nom, le rôle et l'étape à laquelle le partenaire est mobilisé ainsi que ses coordonnées.

Partenaire 6

Identification du partenaire et modalité du partenariat (financier, opérationnel, mise à disposition d'une salle, relai de communication...etc

Précisez le nom, le rôle et l'étape à laquelle le partenaire est mobilisé ainsi que ses coordonnées.

8/ Financement du projet

Rappel des règles concernant le budget :

- Cofinancement obligatoire : la participation de la CFPPA intervient en complément de financement existant (au moins 1 co-financeur identifié en plus de la CFPPA) et ne peut excéder 80 % du coût total de l'action. L'auto-financement n'est pas un cofinanceur.
- La CFPPA finance uniquement des frais de fonctionnement liés au projet. Les frais d'investissement (achat de matériel, etc) ne peuvent être pris en charge,
- possibilité de prendre en charge les frais d'ingénierie à hauteur de 30 % du poste de dépense "ingénierie". En cas de renouvellement d'action, la prise en charge est de 20% maximum. Pour rappel, les frais d'ingénierie correspondent aux temps de préparation du projet (réunions, recherche de partenaires...etc) et temps de bilan (temps de rédaction, analyse des questionnaires ... etc).

Appel à projet 2026 - Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Budget prévisionnel

Cliquez sur "le modèle suivant"

Enregistrez le document, complétez-le, puis cliquez sur parcourir pour joindre le budget à votre dossier.

Les calculs se font automatiquement et les cellules "total" sont verrouillées.

Merci d'utiliser uniquement le modèle proposé. (en cas de difficultés de téléchargement : conferencedesfinanceurs@ladrome.fr)

Coût total du projet

MERCI DE BIEN VÉRIFIER QUE LES MONTANTS INDIQUES SOIENT LES MÊMES ENTRE LE DOSSIER ET LE BUDGET PRÉVISIONNEL.

Montant de l'aide financière sollicitée à la conférence des financeurs en 2026

MERCI DE BIEN VÉRIFIER QUE LES MONTANTS INDIQUES SOIENT LES MÊMES ENTRE LE DOSSIER ET LE BUDGET PRÉVISIONNEL.

Montant de l'aide financière sollicitée à la conférence des financeurs en 2027 (UNIQUEMENT si la demande de financement est sur 2 ans)

9/ Evaluation du Projet

La démarche d'évaluation

1/ La démarche d'évaluation commence par une description des réalisations et des effets ou impacts attendus. Les effets ou impacts sont les changements que le projet vise, en particulier pour les bénéficiaires.

Cette description peut ensuite être complétée par une évaluation qui cherche à rendre compte et mesurer les impacts réellement atteints.

2/ En matière de prévention, les effets ou impacts attendus pour les bénéficiaires peuvent être l'acquisition de connaissances en matière de santé, des intentions de changement ou des changements effectifs de comportement.

Par exemple : le bénéficiaire connaît les adaptations possibles dans son logement pour éviter les chutes, il augmente le nb de sorties et loisirs, il modifie ses habitudes alimentaires, il intègre une activité physique dans son quotidien.

Quels sont les effets ou changements de comportement attendus pour les bénéficiaires de cette action ?

Quelles méthodes envisagez-vous pour suivre et évaluer les effets ou changements de comportement attendus pour les bénéficiaires de cette action ?

Evaluation du projet

Appel à projet 2026 - Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la
Nous vous proposons un questionnaire de satisfaction sur lequel vous pouvez vous appuyer pour évaluer le projet et mesurer le degré de satisfaction des participants.

Il n'est pas obligatoire.

Indicateurs d'évaluation du projet

Précisez des indicateurs significatifs, mesurables et réalistes, associés à une date

10/ Annexes : Merci de joindre tout les justificatifs ncéessaires à l'instruction du dossier (devis de prestataire, lettres d'engagement des partenaires, bilans s'il s'agit d'un renouvellement, documents de communication, compte-rendu, CV pour les auto-entrepreneurs, etc)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe 1

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe 2

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe 3

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe 4

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe 5

Je confirme avoir pris connaissance des informations communiquées dans le guide méthodologique de la Conférence des Financeurs de la Drôme joint au dossier de candidature.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

11/ Guide des actions de prévention soutenues par la Conférence des Financeurs

Afin de valoriser les initiatives menées par les porteurs de projet et mettre en lumière les actions de prévention soutenues par la Conférence des Financeurs de la Drôme, il est prévu d'élaborer un guide recensant les actions menées en 2026, classées par thématique et par commune. Ce livret sera publié sur le site du département et pourra être diffusé plus largement. Il sera à destination des porteurs de projet, partenaires, professionnels et usagers.

En prévision de la création de ce livret, merci de nous indiquer toutes les informations utiles liées au projet à faire apparaître (lieux et dates de l'action, nombre de participants, contact de réservation, numéro de téléphone/adresse mail à joindre, une adresse, horaires de permanences, site internet etc).

